



FORMATION AT/MP

Le rôle du CSE

(Comité Social et Économique)

dans les entreprises de moins de 50 salariés en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail

Du fait des ordonnances Macron du 22 Septembre 2017, les délégués du personnel, le CHSCT et le CE ont disparu au profit d'une seule instance le Comité Social et Economique (CSE). Dans les entreprises de moins de 50 salariés, le CSE a des règles de fonctionnement et des attributions particulières en matière de santé et sécurité au travail.

Ce stage a pour objet de faire connaître le rôle et les domaines d'intervention du CSE, ses moyens et les obligations qui en découlent pour les employeurs.

LUNDI 27 JUIN 2022

De 8h30 à 12h00 dans les locaux de la CPME,
21-23 rue de Courcelles à Reims



Programme :

- Rappel sur la mise en place du Comité Social et Économique (CSE)
- Composition du CSE, durée des mandats et nombre d'élus
- Missions et attributions du CSE
- Moyens attribués aux élus (droit à la formation, l'information, ...)



Public: Employeurs ou collaborateurs en charge de ce domaine dans l'entreprise



Tarif: Gratuit

S'INSCRIRE